

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 10 juin 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à trois pétitions, nos 331-484, 331-485 et 331-491.

* * *

LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, à titre de président du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, j'ai l'honneur de faire rapport du projet de loi sans propositions d'amendement.

* * *

PÉTITIONS

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): J'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de citoyens de Kamloops—Shuswap qui déplorent toujours l'annonce, par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, en décembre dernier, que leurs prestations d'assurance-chômage seront diminuées de leur revenu de pension, ce qui annule effectivement les avantages d'un plan de retraite des travailleurs. Ils pressent le gouvernement de veiller à ce que tous les retraités conservent leur revenu de pension et reçoivent les prestations d'assurance-chômage non diminuées du revenu de pension.

OPPOSITION À TOUTE LIBÉRALISATION DANS L'OFFRE ET LA DISTRIBUTION DE DOCUMENTS PORNOGRAPHIQUES

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment approuvée que de nombreux citoyens de Willowdale ont signée pour exprimer leur opposition à toute libéralisation dans l'offre et la distribution de documents pornographiques au Canada, comme l'envisage le rapport du comité spécial sur la pornographie et la prostitution.

LA CLINIQUE MORGENTALER À TORONTO—L'APPLICATION DE L'ARTICLE 251 DU CODE CRIMINEL

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment approuvée, signée par de nombreux citoyens de Willowdale qui veulent que l'article 251 du Code criminel soit appliqué afin d'empêcher la clinique Morgentaler de Toronto de pratiquer d'autres avortements illégaux.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS—DEMANDE DE MODIFICATION

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par près de 3,000 personnes de la ville de St. Catharines et des environs qui prient le Parlement de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants. Les modifications incluraient celles tendant à révéler l'identité du délinquant aux victimes de délits violents et sexuels. Toutes ces modifications visent à protéger les victimes d'agression ainsi que le public en général.

* * *

LE CODE CRIMINEL ET LA LOI SUR LA PREUVE AU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-113, tendant à modifier le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada.

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)